

1/ Pour faire suite à la demande de subvention des Parents d'Elèves élus de l'Ecole maternelle Charcot, concernant une sortie organisée le 2 Février 1982 par la Directrice de l'Ecole, le Conseil Municipal, après avoir souligné l'intérêt pédagogique de cette sortie a précisé avoir déjà attribué une subvention en 1981, aux Associations de Parents d'Elèves.

Soucieux d'assurer l'équité entre tous les enfants des différents groupes scolaires de LUDRES le Conseil Municipal regrette de ne pouvoir donner une suite favorable à cette demande.

Toutefois, l'Assemblée a émis le souhait de pouvoir collaborer avec les différentes Associations de Parents d'élèves pour financer, à l'avenir, l'animation récréative dans le cadre de l'enveloppe budgétaire qu'il s'est fixé les années passées.

2/ Monsieur le Maire informe l'Assemblée du sinistre dont ont été victimes les familles BURAKOWSKI et EDDE et des premières mesures que la Commune a prises en vue de les reloger.

3/Monsieur REINSTADLER informe l'Assemblée du projet de restructuration de la Maison Sainte-Thérèse et des propositions que celle-ci a faite à la Mairie de LUDRES.

Il présente les deux projets. L'Assemblée émet un avis favorable sur le projet N° 2 portant sur le nouveau tracé du bâtiment et respectant d'une part l'alignement, et maintenant d'autre part, le "verrou" de la Place Ferri de LUDRES, tel qu'il se trouve actuellement.

Monsieur REINSTADLER précise que la parcelle d'emprise sur le domaine communal, nécessaire à la construction du bâtiment, lorsqu'elle sera définie avec précision (environ 30 m²) fera l'objet d'une procédure de déclassement du domaine public communal dans le domaine privé et sera cédée, ultérieurement, à la Maison Sainte-Thérèse, suivant les dispositions que les parties en présence auront préalablement définies.